

COMPTE RENDU		Réunion bureau InterCLE
		14 septembre 2018
M. FAVERJON	Président InterCLE	Présent
M. COLLARDOT	Président du Syndicat de Bassin versant de la Vouge	Excusé
M. REMY	Vice-Président InterCLE	Présent
M. JOLIET	Vice-Président CLE Ouche	Excusé
M. BAUMONT	Membre du bureau du collège des usagers	Absent
Mme LHUILLIER	Membre du bureau du collège des institutions	Présente
Mme BEJOT	Invitée	Excusée
M. BOILLIN	Invité	Présent
Mme LARGERON	Invitée	Présente
Mme PASQUWELAGE	Chargée de mission de l'InterCLE	Présente

14h05 : La réunion est ouverte par M. FAVERJON, Président de l'InterCLE.

La mission principale du bureau est la validation des cahiers des charges en vue de déposer les dossiers de subvention à l'Agence de l'eau.

- **État d'avancement des actions inscrites à la convention de l'InterCLE 2018**
 - **La convention de financement de l'InterCLE pour l'année 2018**

La convention concerne le financement de la poste de chargée de mission et des études de l'InterCLE. Celle-ci est valable pour les actions engagées entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 décembre 2018 et a été signée par la Communauté de Commune de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, Dijon Métropole, le Syndicat de Bassin versant de l'Ouche et le Syndicat de bassin versant de la Vouge.

Prévisions 2018			
<u>Missions</u>	<u>Coût estimatif € TTC</u>	<u>Subvention</u>	<u>Budget par EPCI (4)</u>
COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	5 000 €	2 500 €	625 €
Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts (autorisation environnementale)	Attente positionnement DM		
COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	9 600 €	4 800 €	1 200 €
POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de types puits perdus considérés comme à risques pour la nappe	30 000 €	24 000 €	1 500 €
POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	18 000 €	9 000 €	2 250 €
POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	15 000 €	7 500 €	1 875 €
TOTAL	77 600 €	47 800 €	7 450 €

- **COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat**

L'objectif à travers cette action à mi-contrat est d'élargir le public auquel l'InterCLE s'adresse. Jusqu'à maintenant, l'InterCLE s'est essentiellement adressée aux élus, aux partenaires des actions et aux collectivités.

L'action vise globalement le grand public et en particulier les enfants.

Cette action est scindée en deux sous actions pour le bilan du mi-contrat :

- ✓ Organisation de randonnées guidées avec l'association Latitude 21
- ✓ Rédaction d'un livre pédagogique pour les enfants de 8 à 10 ans

La rédaction des deux CCTP sont terminées et ont été envoyés à l'Agence.

M. FAVERJON rappelle le contexte qui a conduit à l'idée de rédiger un livre pédagogique pour les enfants. Initialement, l'InterCLE prévoyait de faire des visites dans les écoles mais Mme Pauline GUYARD (AERMC) avait précisé que cela n'était pas subventionné.

Par suite, l'InterCLE s'est orientée vers la rédaction d'un livre. M.FAVERJON précise que le CCTP pourra être réorientée sur l'avis de l'AERMC.

Mme LHUILLIER indique que l'animation du jeune public est aujourd'hui n'est financée qu'à travers les écoles. La priorité étant recentrée vis-à-vis du grand public.

La randonnée lui semble pertinente et intéressante avec l'aspect pédagogique à la fois à destination des adultes et des enfants. Le CCTP devra être néanmoins être validé par Lyon.

❖ Organisation de randonnées guidées avec l'association Latitude 21

Il s'agit d'une randonnée qui pourrait être réalisée en 3h30 ou 4h00 et qui sera organisée courant été 2019. Elle couvrira huit arrêts qui permettront d'aborder les thématiques de la nappe et de la Cent Fonts (par exemple : Puits d'alimentation en eau potable, Marais de la Cent Fonts, ...).

L'InterCLE prendra contact avec Mme Karine MAUVE afin de chiffrer cette partie de l'action de communication.

❖ Rédaction d'un livre pédagogique pour les enfants de 8 à 10 ans

L'objectif est de faire de la vulgarisation scientifique sur les enjeux et l'intérêt de préserver la nappe de Dijon Sud. Un prestataire extérieur sera engagé afin de rédiger ce livre.

La maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon Métropole, qui fait des animations sur l'eau dans les écoles de la Métropole, propose de diffuser ce livre. Pour les écoles situées sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG), le livre sera diffusé dans les écoles en prenant contact avec les directeurs d'école à travers les élus.

Les 8-10 ans concernent les écoles primaires et l'InterCLE a fait ce choix car le canal de diffusion de la maison de l'architecture et de l'environnement vise ce public et la Communauté de Communes a la compétence sur les écoles et il est plus donc facile pour l'InterCLE d'atteindre ce public.

Mme LHUILLIER informe que M. Sébastien CANAULT de l'Agence est la personne qui est chargée de l'animation des adultes et enfants.

- **COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances de prélèvements domestiques privés**

Le 11/09/2018 organisation d'un Comité de pilotage (Copil) pour aborder cette action et surtout l'action POL.3.5.4 sur le recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de types puits perdus considérés comme à risques pour la nappe.

La méthode en six étapes a été validée par le Comité de pilotage. Seul l'ordre d'une étape a changé :

1. Recensement des puits perdus par des images satellites : le Copil a conseillé l'utilisation photographies aériennes IGN haute résolution (20 cm) plutôt que les photographies aériennes de Google Hybrid.
2. Communication des élus (maires) : leur expliquer la démarche, sonder leurs connaissances sur la procédure de déclaration des puits domestiques et leurs connaissances sur les puits présents dans le périmètre de la commune. L'InterCLE proposera également d'accompagner la commune dans la procédure d'inscription sur la plateforme de télédéclaration des puits domestiques en ligne, géré par le BRGM.
3. Communication vers les particuliers : diffusion d'un article dans les journaux municipaux, les magazines communautaires et éventuellement dans le « journal du palais » par Dijon Métropole.
4. L'InterCLE proposera également d'accompagner les particuliers dans la démarche de déclaration de leur puits en mairie ainsi que dans le remplissage des formulaires CERFA.
5. Communication vers les foreurs et puisatiers : courrier à élaborer en association avec la DDT, plus précisément avec M. CHARTON.
6. Proposition d'une analyse simple de la qualité de l'eau de puits : analyse de type P1 (obligatoirement demandée par l'ARS si l'eau du puits domestique est destinée à la consommation humaine).

Un prélèvement et une analyse coûteraient environ une centaine d'euros.

Le laboratoire départemental (Côte-d'Or) est choisi pour l'exécution de ce marché. Le marché est estimé à 5000 € et cela représente une cinquantaine d'analyses.

Les informations engrangées dans le cadre de cette action permettraient à la fois de compléter nos connaissances sur la qualité de l'eau de la nappe et sur les volumes prélevés (par estimation indirecte).

Mme LHUILLIER propose que le devis de prestataire réalisant les prélèvements et analyses comprenne une tranche ferme sur l'analyse de type P1 et une tranche conditionnelle sur les analyses de nitrates et de pesticides, si l'enveloppe dédiée à cette action le permet dans le cas où le taux de réponse des particuliers serait faible.

- **POL.3.5.4 sur le recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de types puits perdus considérés comme à risques pour la nappe.**

4 Objectifs :

1. Recenser les puits d'infiltration de type puits perdus, en particulier, les puits perdus domestiques
2. Caractériser le risque et le potentiel de transfert de polluants vers les nappes
3. Quantifier les impacts réels des puits perdus sur les eaux souterraines
4. Définir et chiffrer le programme de travaux de réhabilitation de façon à supprimer ou à limiter les impacts constatés et les risques évalués

Méthode :

1. Une première phase d'identification des polluants et leur origine : à partir des données brutes eaux souterraines (2013-2017), données qualité de l'eau en 33 points de la nappe (prélèvements et analyses de l'eau en période hautes eaux / basses eaux, réalisés par Drôme Labo), données internes à l'InterCLE.
2. Une seconde de recensement des puits perdus : inventaire des industries ayant des puits perdus, réalisé par le SMAESAD, recoupement des zones non desservies par des réseaux de collectes publics d'eaux pluviales et les données cadastrales (nombre de propriétés pouvant posséder un puits perdu), affinement de la zone d'étude par un bureau d'études et enfin enquête sur le terrain pour repérer ces puits.
3. Une troisième phase de diagnostic : estimation des impacts et évaluation des risques. Il s'agirait d'un diagnostic simple et le prestataire devra proposer une méthode d'évaluation dans leur offre.
4. Une quatrième phase de proposition de travaux de réhabilitation (tranche conditionnelle)

Une enveloppe de 30 000 € est dédiée à cette étude.

Le puits perdu récupère à la fois les eaux de toiture et de ruissellement. Plus le bâti est ancien, plus la probabilité que le puits perdu récupère des eaux de ruissellement de tout types (route, eaux usées, ...) est élevée.

M. FAVERJON rappelle qu'il faut mettre cette action en perspective avec les études AAC qui sont lancées ou seront prochainement lancées sur les deux communautés de communes. Ces études vont s'intéresser aux pressions agricoles et industrielles. Il sera par la suite utile de superposer cette étude l'InterCLE aux études AAC.

La chargée d'intervention de l'InterCLE précise que seuls les puits véhiculant une contamination vers la nappe pourraient être réhabilités.

À la phase 3 de l'étude, le prestataire fournira une liste de puits perdus nécessitant une réhabilitation en les priorisant. Par conséquent, la phase 4 de l'étude ne sera déclenchée que si l'InterCLE constate qu'il y a effectivement des puits perdus véhiculant une contamination.

La tranche conditionnelle n'est pas chiffrable pour le moment.

Mme LHUILLIER précise que l'Agence de l'eau n'accompagne pas les particuliers. S'il y a un enjeu, il faudra réfléchir à l'accompagnement financier.

Une tranche optionnelle a été ajoutée à cette étude afin de visualiser les puits d'infiltration de type fosse d'infiltration (agriculture/viticulture), bassin d'infiltration (route, industries), puits perdus de voirie et puits perdus publics.

- **POL.3.5.6 Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe**

6 laboratoires ont envoyés une offre mais seuls deux ont proposés des offres complètes.

Parmi ces deux offres, la facture proposée par la Drôme Labo est 41 % plus chère que celle proposée par le laboratoire ABIOLAB-ASPOSAN. De plus, ABIOLAB-ASPOSAN est le seul laboratoire qui analyse la quasi-intégralité des paramètres demandés dans le CCTP (sauf tolytriazole).

Après réflexion avec l'Agence de l'eau (Mme PAUL), il a été convenu d'ajouter l'analyse des métaux (qui ne figurait pas à la base dans le CCTP) et de retirer l'analyse du paramètre tolytriazole.

Le devis se situe autour de 7000 €.

- **POL 3.6.3 Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)**

- ✓ 1ère matinée de sensibilisation à la viticulture Biologique, le 11 juillet 2018 au domaine Pierre Gelin à Fixin (21), situé au droit de la nappe de Dijon Sud.
- ✓ Action réalisée en partenariat avec BioBourgogne
- ✓ Présentation de l'ensemble des sujets autour de la thématique de l'Agriculture Biologique + échange interactif a eu lieu avec le propriétaire du domaine, M. Pierre Gelin, en conversion à l'AB depuis 3 ans
- ✓ En Bourgogne la certification « Agriculture Biologique » n'est pas déterminante pour vendre leur production étant donné la renommée de la Bourgogne.
- ✓ Un grand nombre de viticulteurs seraient sensibles aux enjeux de la pollution des eaux. Par la suite, il serait donc intéressant de communiquer sur les alternatives de pratiques culturales proposés par l'Agriculture Biologique, sans entrer dans les détails de la certification ni les contraintes de l'AB.
- ✓ Pour l'InterCLE l'intérêt ne réside pas dans le nombre de certification « AB » mais bien la diminution des intrants.
- ✓ M.FAVERJON explique que la viticulture a été surtout visée car elle représente un enjeu important. Par la suite, l'InterCLE se rapprochera de M. BEAUMONT pour les grandes cultures pour accompagner les exploitants travaillant sur ce type de cultures sur des idées de pratiques de l'« agriculture biologique ».
- ✓ M. FAVERJON insiste sur le fait que pour aborder le sujet de l'agriculture biologique, il ne faudra en aucun cas créer un clivage entre l'agriculture biologique et non biologique. Il serait par exemple judicieux de valoriser l'image de marque et de valoriser le caractère « patrimonial » en proposant un cahier des charges propre au territoire.

- **Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts**

- ✓ Différences d'appréciation de la pertinence du contenu technique.
- ✓ Pas d'accord politique suite à la demande du maître d'ouvrage (SBV) de participation financière aux EPCI ayant en charge l'AEP.
- ✓ L'InterCLE prend acte du fait que le SBV ne réalisera pas les travaux compte tenu du fait que Dijon Métropole ne participera pas financièrement aux travaux.
- ✓ Par ailleurs, l'étude réalisée, par le bureau d'études ARTELIA est terminée depuis février 2017.
- ✓ L'action Q.2.2.3 ne devrait pas être réalisée au cours du contrat de nappe 2016-2021.

- **Études : Anciennes décharges et Amélioration des connaissances de la nappe**
 - **POL.3.4.1 Diagnostic complémentaire des décharges communales sur les communes de Fénay, Perrigny-lès-Dijon et Saulon-la-Rue.**

M. FAVERJON explique que comme il s'agit de décharges communales qui ont été créés par les communes, ces dernières doivent assurer la gestion des anciennes décharges communales. L'InterCLE avait proposé aux communes de se regrouper pour l'étude et que l'InterCLE les accompagne et les communes avaient accepté cette proposition.

M. BOILLIN précise que cette solution s'est avérée plus facile, moins coûteuse et plus logique dans la rédaction des études. Les communes restent les maîtres d'ouvrage.

Cette étude réalisée par le bureau d'études TAUW est découpé en quatre phases :

- ✓ Phase 1 : Synthèse de données bibliographique (rendue début décembre 2018)
- ✓ Phase 2 : Investigations de terrain → caractériser le potentiel danger et le potentiel polluant des décharges (à partir d'investigations sur le terrain)
- ✓ Phase 3 : Évaluation des impacts → évaluer les risques potentiels qui pourraient affecter les milieux étudiés en phase 1

Référence de la décharge	Réhabilitation ou pas ?	Type de réhabilitation
Fénay - 21263-1	Oui	Dispositif de gestion des eaux pluviales
Perrigny-lès-Dijon – 21481-1	Oui	Mise en place d'une couche de surface imperméables + Dispositif de gestion des eaux pluviales
Perrigny-lès-Dijon – 21481-2	Oui	Mise en place d'une nouvelle couche de surface imperméable + étude nécessaire (compatibilité du projet avec le site) si changement des usages actuels
Saulon-la-Rue – 21586-1	Non	-
Saulon-la-Rue – 21586-2	Non	-

Tableau 1 : Inventaire des réhabilitations à effectuer sur les décharges situées au droit de la nappe de Dijon Sud

La présentation des phases 2 et 3 se dérouleront le vendredi 19 octobre de 09h00 à 12h00 dans les locaux du Syndicat de Bassin versant de la Vouge

- ✓ Phase 4 : Solutions envisagées pour la réhabilitation des décharges et estimation du coût lié à ces travaux
- **SUI. 1.2.2 Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP**

L'idée de départ était la réalisation d'un modèle permettant de visualiser le temps de transit entre les stations de pompage et le temps de renouvellement de la nappe.

Entre-temps, un Comité de pilotage a été organisé et la modélisation devait être reportée faute de données.

Afin de collecter les données nécessaires, la Drôme Laboratoire a été engagée afin de réaliser des prélèvements et analyses d'eau en 33 points de la nappe de Dijon Sud durant la période de hautes eaux et de basses eaux. La campagne en période de hautes eaux est terminée. La campagne en période de basses eaux sera déclenchée lorsque la vidange de la nappe sera considérée comme importante.

L'InterCLE sera aussi en mesure de réaliser deux cartes piézométriques (hautes eaux et basses eaux) à l'issue des campagnes de prélèvement.

- **Modification d'un CCTP après dépôt du dossier de demande de subvention**

Mme LHUILLIER informe qu'après le dépôt de dossier le 30 septembre, les modifications doivent être réalisées avant que le dossier soit instruit, c'est-à-dire avant la fin du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Il faudra estimer au mieux le coût de l'étude et le maître d'ouvrage prend le risque de tomber un peu en dessous. Il est possible de se donner une marge de sécurité tout en restant raisonnable.

- **Révision générale du PLU de Saulon-la-Chapelle**

Contexte : comprendre les enjeux futurs du partage de la ressource en eau liés aux volumes prélevables.

Dans le cadre de la révision générale du PLU de la commune de Saulon-la-Chapelle, une augmentation démographique maximale de 3% est estimée, soit 500 habitants en plus à l'horizon de 2030.

La commune précise qu'au-delà des problèmes de biodiversité se pose celui de la consommation en eau potable inhérente à ce développement démographique.

La commune a demandé à la CLE de Vouge de confirmer la compatibilité de cette évolution démographique avec leur consommation en eau potable.

Volume consommé et volume disponible

L'Unité de Distribution à laquelle la commune est rattachée peut prélever au maximum 620 000 m³/an et actuellement 500 000 m³/an sont prélevés.

Hypothèse de calcul pour estimer le volume d'eau consommé par 500 habitants supplémentaires par an : $500 \text{ ha} * 130 \text{ l/j/ha} * 365 \text{ jours} = 25\,000 \text{ m}^3/\text{an}$ supplémentaires

Il resterait 95 000 m³ à disposition des autres communes (11 autres communes de l'ex CCSD + Fényay) se servant dans la même unité de distribution.

M. BOILLIN souligne que les 11 communes n'ont pour seule ressource que la nappe de Dijon Sud et parmi ces communes certaines ont aussi des ambitions de développement.

Pour le moment, les volumes prélevables ne sont pas dépassés dans cette unité de distribution. Cependant, il est probable que les volumes prélevables soient être revus à la baisse et que les volumes disponibles seraient sans doute à la baisse.

Au regard de ces hypothèses, il y aura vraisemblablement des conflits autour de l'usage de l'eau potable (partage entre communes / collectivités).

M. BOILLIN ajoute que la CCGCNSG qui a une vision beaucoup plus large (notamment avec le PLU) constate que ce projet n'est pas viable en 2030, en supposant que les volumes prélevables sur la nappe de Dijon Sud restent les mêmes. La CCGCNSG propose comme solution d'aller rechercher une ressource de l'eau ailleurs que sur la nappe pour pallier ce problème.

- **Regroupement GRG**

GRG est une entreprise dédiée au transport et à la logistique. Les locaux de GRG étaient éparpillés un peu partout sur le territoire de la nappe (Couchey, Fixin, Gevrey, Brochon et Longwy) et ils souhaitent maintenant installer un local unique à Fixin.

Dans le dossier Loi sur l'eau, les volumes prélevables sont mentionnés nulle part. L'augmentation de la consommation va être certes insignifiante mais il est important qu'ils fassent une analyse entre ce qu'ils consommaient auparavant et ce qu'ils vont consommer après.

- **Réunion de SDAGE**

Le 9 octobre (initialement prévue le 6 septembre), l'AERMC organise une réunion visant à consolider et à partager collectivement l'évaluation du niveau d'impact des pressions continuité, morphologie et hydrologie (essentiellement prélèvements et dérivation), à l'origine du risque de non atteinte du bon état (RNABE) des masses d'eau à l'horizon 2027, sur la base de ce qui aura été saisi sur le site de consultation.

M. FAVERJON ajoute que la nappe de Dijon Sud est toujours considérée comme prioritaire par l'Agence de l'eau et que l'InterCLE n'a pas émis de remarques.

Le but de la consultation est la proposition de changement des notes attribuées, sur les niveaux de risques et de pressions des masses d'eau, par les collectivités.

Les remarques vont être discutées et vont être validées ou non par l'Agence, lors de la réunion du 09/10/2018. S'il n'y a pas d'observations particulières alors les notes proposées par l'Agence sont automatiquement validées.

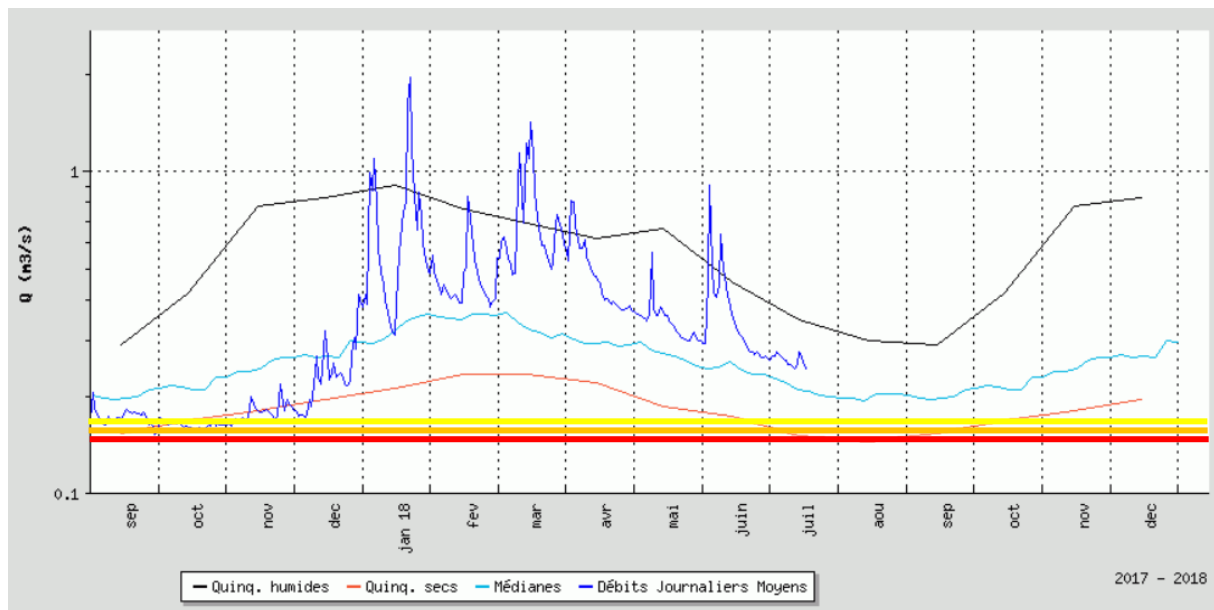
M. BOILLIN remarque qu'il n'y a pas de cohérence entre les propositions de notes entre la nappe et la Cent Fonts. Comme il s'agit de deux différents types de masses d'eau (souterraine vs. superficielle), les notes proposées sont différentes. Par exemple, pour la pression de prélèvement, sur la nappe la note est de 3 et sur la Cent Fonts elle est de 1.

M.FAVERJON observe que lors de la réunion à Dole que seuls les syndicats de rivières ont été invités et que les EPCI qui ont à charge la compétence eau et assainissement avec la loi NOTRE n'avaient pas été invités.

Mme LHUILLIER précise que la consultation est faite à sens large (EPCI compris) mais l'invitation à Dole était plus restreinte. Cette consultation est très importante pour effectuer l'état des lieux du SDAGE et par la suite pour Programme de Mesures qui en découle pour accompagner les différentes structures.

Le Bureau de l'InterCLE valide les propositions de notes de l'Agence et n'émet pas de remarques.

○ Situation hydrologique et hydrogéologique



La Cent Fonts n'a franchi aucun seuil d'alerte en 2018, contrairement à 2017.

M. BOILLIN commente le graphique :

L'échelle du graphique est logarithmique.

Débits Journaliers Moyens : débits réellement relevés depuis le début de l'année hydrologique qui commence toujours en septembre et se termine en août.

Médians : débits moyens relevés depuis 1989 sur la station de Saulon-la-Rue

Quinquennaux humides : une année sur cinq, en moyenne, les débits (forts) épousent cette courbe

Quinquennaux secs : une année sur cinq, en moyenne, les débits (faibles) épousent cette courbe

Nous avons juxtaposé les débits de restriction (lignes droites en jaune, orange, rouge) qui déclenchent les limitations, voir, les interdictions au niveau de la station de Saulon-la-Rue :

Jaune : 170 l/s → Seuil d'alerte

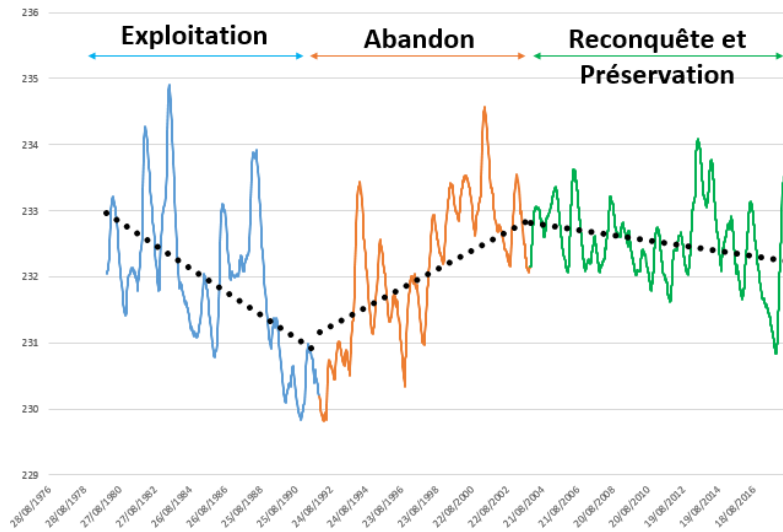
Orange : 150 l/s → Seuil d'alerte renforcé

Rouge : 145 l/s → Seuil de crise

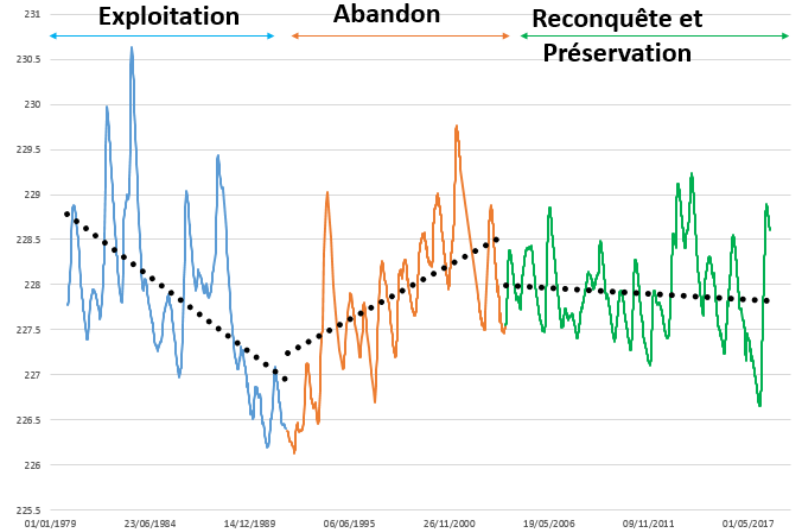
C'est la première fois que la Cent Fonts passe en dessous de ces seuils, depuis que ces seuils existent (2002). Avant 2017, la Cent Fonts était la seule entité n'ayant jamais eu aucun arrêté de limitation d'usage de tout le département de la Côte-d'Or.

Le changement climatique doit avoir un impact sur le niveau de la Cent Fonts car ces niveaux de débits n'ont pas été atteints depuis l'arrêt des pompages massifs ($10 \text{ Mm}^3/\text{an}$) au début des années 90.

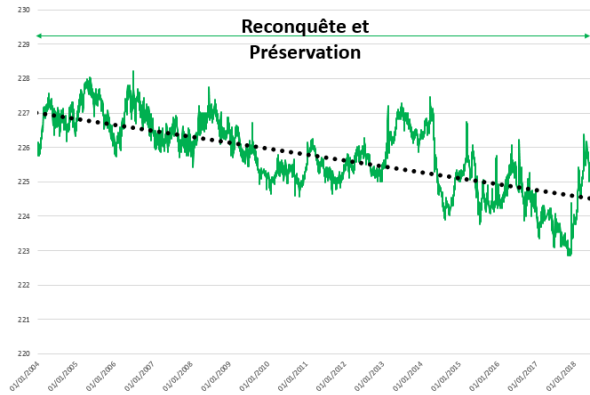
Piézomètre de Chenôve - 04994X0229 (Nappe Unique)



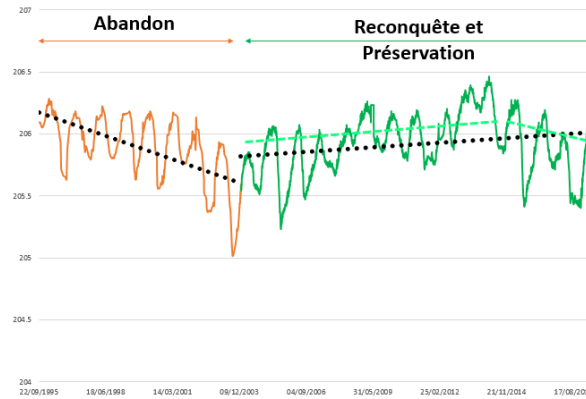
BA 102 - 04994X0204 (Nappe Superficielle)



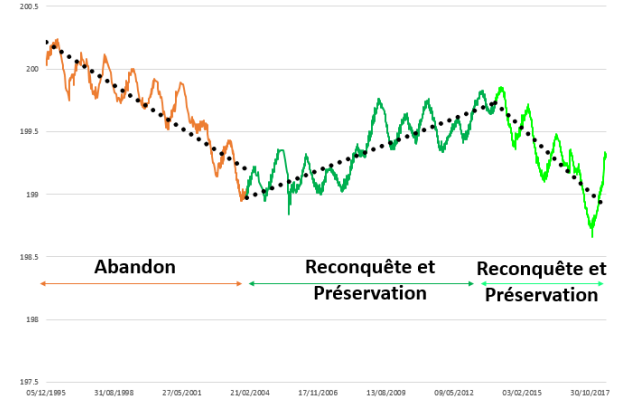
La Raquette - 04994X0528 (Nappe Profonde)



Noiron-sous-Gevrey - 05005X0131 (Nappe Profonde)



Izeure - 05271X0017 (Nappe Profonde)



Commentaires sur les graphiques :

- Code couleur :
 - ✓ Exploitation = Prélèvements massifs d'eau, jusqu'à 10 Mm³/an ;
 - ✓ Abandon = Réduction massive des quantités d'eau prélevées car pollution conséquente de la nappe
 - ✓ Reconquête et préservation = Prélèvements raisonnables et instauration de la politique des volumes prélevables (2012).
 - Quel que soit le piézomètre, nous constatons que le niveau de la nappe est à la baisse, notamment sur les cinq dernières années et cela malgré la mise en œuvre des volumes prélevables.
 - Nous constatons que la nappe unique (Chenôve) et la nappe superficielle (BA102) réagissent très rapidement au changement des volumes prélevés, contrairement à la nappe profonde.
 - Au niveau des captages de Noiron-sous-Gevrey et d'Izeure, captant tous deux la nappe profonde, nous remarquons que durant la période d'« abandon », le niveau de la nappe baisse continuellement tandis que celui-ci augmente au niveau du captage de la nappe unique à Chenôve et de la nappe superficielle au piézomètre de BA 102. Au moment où la nappe unique et la nappe superficielle voient leur niveau baisser de nouveau (début des années 2000), les niveaux de la nappe profonde à Noiron-sous-Gevrey et à Izeure augmentent. Il y a un décalage d'une dizaine d'années dans la manifestation des phénomènes entre la nappe superficielle et la nappe profonde.
Explication possible : le caractère captif de la nappe profonde et le gradient hydraulique faible de la nappe profonde pourraient expliquer ce temps de décalage. De plus, la mise à l'équilibre liée aux « réajustement » (après une diminution des prélèvements) est beaucoup plus longue pour une nappe captive. L'équilibre hydrodynamique d'une nappe captive, dont le régime initial a été modifié, plus ou moins durablement, par des prélèvements, se met en place par une double réaction se déroulant dans le temps :
 - ✓ une réaction de l'aquifère elle-même ;
 - ✓ une réaction liée au système hydrodynamique dont la nappe dépend.
- Les niveaux baissent alors que les prélèvements n'augmentent pas. Il pourrait s'agir d'un état transitoire précédant le retour à l'équilibre. L'équilibre dépend du système d'aquifère.
- Seule une modélisation est en mesure de fournir une indication quant au temps nécessaire au retour à l'équilibre (sauf tendances naturelles) et aux niveaux correspondant à cet état d'équilibre.

M. FAVERJON s'interroge si les diminutions de prélèvements ont été homogènes (concomitants) sur tous les captages AEP.

M. BOILLIN lui répond que la baisse des prélèvements correspond à la moindre exploitation de Dijon Métropole. Donc les prélèvements n'ont pas été concomitants sur tous les captages.

M. BOILLIN souligne que l'objet nappe de Dijon Sud est très bien connu jusqu'au Paquier du Potus. La partie sud de la nappe n'est connue que grâce aux piézomètres de Noiron-sous-

Gevrey et d'Izeure. De même, le temps de renouvellement de 2 et 4 ans n'est connu que sur la partie superficielle de la nappe de Dijon Sud (Dijon – Féney).

La baisse générale constatée sur les 5 dernières années (après instauration de la politique des volumes prélevables) sur la nappe unique, superficielle et profonde pourrait être la conséquence des effets du changement climatique. C'est bien la seule période où les cinq piézomètres réagissent de la même façon.

Ceci est une hypothèse qui nécessite une démonstration plus rigoureuse.

La baisse est moins marquée sur Noiron que sur Izeure alors que Noiron est en amont hydraulique. Il se peut cela soit dû à des apports depuis les formations karstiques par l'ouest (alimentation) ou encore par une infiltration favorisée.

M.FAVERJON propose à la chargée de mission de coupler ces niveaux de nappe avec les volumes prélevés sur les puits AEP.

○ **Quelques dates importantes à noter pour la fin d'année 2018**

Réunion	Date	Où ?
Séminaire SAGE & changement climatique	24 et 25 septembre 2018	Orléans
Réunion Volumes Prélevables	28 septembre 2018	Féney
Présentation des phases 2 et 3 – Étude anciennes décharges	19 octobre 2018	Gevrey-Chambertin
Réunion annuelle de l'InterCLE	9 novembre 2018	DM ?

○ **Réunion de l'InterCLE**

M.FAVERJON propose l'ordre du jour suivant pour la réunion de l'InterCLE :

- ✓ Description des actions menées par les différents partenaires du contrat
- ✓ Planning de chaque action
- ✓ Présentation de l'étude CARAC'O
- ✓ Modalités de rédaction du bilan mi-contrat (janvier 2019)
- ✓ Budget de l'année 2019 (globalement calé)

La réunion de l'InterCLE aura lieu le 9 octobre 2018 de 14h à 17 h. Le lieu reste à être déterminé. L'InterCLE invitera les 24 partenaires du contrat.

Chaque action sera passée en revue et chaque partenaire prendra la parole pour expliquer l'(es) action(s) les concernant. L'InterCLE prendra soin d'interroger les acteurs, en amont de la réunion.

○ **Engagement financier de l'Agence de l'eau**

Mme LHUILLIER informe que l'engagement financier de l'Agence couvre la période 2016-2018. Il faudra recontractualiser d'un point de vue financier, pour la seconde partie du contrat.

Par conséquent, pour 2019, les actions bénéficieraient des aides classiques de l'Agence, sous réserve du nouveau Programme.

L'InterCLE devra faire attention à ne pas se baser que le prévisionnel affiché dans le contrat pour calculer le budget 2019.

Vers fin novembre, l'Agence sera en mesure de fournir des éléments sur les taux de subvention.

Par suite, l'InterCLE adoptera le budget d'ici fin janvier et début février 2019.

L'Agence propose à l'InterCLE d'envoyer les prévisionnels afin d'échanger sur ce sujet.

Si l'InterCLE souhaite ajouter ou supprimer des actions, il est tout à fait possible de les contractualiser avec l'Agence pour la seconde partie du contrat.

Mme LHUILLIER informe que les engagements financiers, les bonifications (sous réserve d'engagement d'opérations phares) et la forme des contrats ne connaîtront sans doute pas de modification en profondeur.

Elle rapporte tout de même que l'Agence est tenue de ne pas dépasser tant de pourcent de bonification par rapport à l'engagement global sur le contrat, pour les opérations en dehors des opérations classiquement aidées de l'Agence.

○ **Bilan mi-contrat**

Ce bilan sera composé de :

- un bilan technico-économique : description des opérations d'un point de vue technique et financière (où est-ce qu'on en est de l'avancement ? qu'est-ce qui a été engagé ? qu'est-ce qui reste à faire ?)
- un bilan des instances de gouvernance : description du fonctionnement (qu'est-ce qui a marché et qu'est-ce qui n'a pas marché ?) reposant sur l'interview de différentes parties
- des perspectives (dépendant de l'évolution du contrat) permettant de se projeter et de remobiliser des acteurs (qu'est-ce qui reste à faire ?)

Comme on a un renouvellement d'acteurs, il convient d'aller rencontrer les différents partenaires.

○ **Réalisation d'une barrière hydraulique / Étude de faisabilité et de conception (Brazey-en-Plaine)**

Le SBV a été sollicité pour rendre un avis sur la réhabilitation d'un site désinfecté sur Brazey-en-Plaine. Par conséquent, le SBV sollicite de la chargée de mission pour ses compétences en hydrogéologie.